

ARTHON



JANVIER 2018

Bulletin municipal N° 7

7 Place de la Mairie

36 330 ARTHON

Tél : 02 54 36 14 09

Email : mairie@arthon.fr

Page Facebook Mairie d'Arthon

Ouvert : du lundi au samedi : 9h00 à 12h00

lundi, mercredi et vendredi : 14h00 à 17h00



*Nous serons heureux
de votre présence*

*Vœux du Maire
et du Conseil Municipal
Dimanche 14 janvier 2018, 10h
Salle Multi-Activités*



► Sommaire

PAGE 3

INFOS MUNICIPALES :
FORMALITES ADMINISTRATIVES

PAGE 4

INFOS MUNICIPALES : PROJETS

PAGE 5

INFOS MUNICIPALES :
URBANISME ET DROIT DU SOL

PAGES 6 et 7

INFOS SCOLAIRES
ET PERISCOLAIRES

PAGES 8 et 9

INFOS ASSOCIATIVES

PAGES 10

INFOS MUNICIPALES
REHABILITATION DU CIMETIERE

PAGES 11

PAGE D'HISTOIRE ARTHONNAISE

PAGE 12

MANIFESTATIONS 2018

PAGE 13

INFOS PRATIQUES :
TARIFS ET HORAIRES

PAGES 14 et 15

DEVELOPPEMENT DURABLE

PAGE 16

INFOS PRATIQUES :
DECHETTERIE ET
ORDURES MENAGERES

Directeur de publication :
Jacky DEVOLF

Impression : Chagnon Imprimeur
36400 Montgivray - 02 54 48 24 24

Edito du maire

Chères arthonnaises, chers arthonnais,

Je suis heureux de vous présenter, en ce début d'année, la nouvelle formule de notre bulletin municipal. Maintenant annuel, ce bulletin plus complet, vous permettra, nous l'espérons, de mieux suivre l'actualité et le fonctionnement de votre commune.

Dans un contexte incertain et financièrement toujours difficile, l'équipe municipale s'adapte et s'efforce d'améliorer, la qualité des services proposés, d'embellir et d'animer le village, de répondre au mieux à vos attentes.

En matière de travaux et pour ne retenir que les plus importants, nous rappellerons en 2017 :

- L'amélioration de la voie communale aux Loges Brûlées
- Les aménagements réalisés dans nos écoles (accès sécurisé, mise aux normes de l'installation électrique et pose de jeux extérieurs à la maternelle...)

Mais le chantier le plus important reste évidemment la création d'un bar avec petite restauration en agrandissement de l'épicerie. Ce projet qui s'achèvera en tout début d'année 2018 permettra à tous les arthonnais de trouver sur place l'essentiel des services nécessaires. Il recréera par ailleurs un lieu convivial et de rencontre qui manquait depuis quelques années et que l'on attend avec impatience. Notre engagement dans l'opération « Zéro pesticide » se poursuit également avec l'achat de matériel spécifique pour désherber.

L'année 2018 verra aussi la modernisation d'une partie de l'éclairage public ainsi que le démarrage du lotissement OPAC, allée du Creuzançais.

Cependant une pause financière dans notre gestion s'avère nécessaire afin d'envisager quelques gros investissements avant la fin de notre mandat. Je pense, par exemple, à la réfection indispensable de la Rue des Ecoles. De nombreux autres projets sont actuellement en attente faute de moyens.

Dans une période où l'on a plus que jamais besoin de lien social, nous comptons sur l'investissement irremplaçable des bénévoles et de tous ceux qui contribuent au dynamisme et à la qualité de la vie arthonnaise.

Je profite de cette tribune pour féliciter et remercier chaleureusement un nouvel artiste local qui a magnifiquement décoré la place du village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Bravo à Jean Bernard Sauzin !

L'ensemble du Conseil Municipal ainsi que tout le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

Jacky Devolf,
Maire.

Formalités administratives

➤ Demande de carte nationale d'identité ou de passeport

Nouvelle procédure

Depuis mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) sont traitées selon les modalités de la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Vous devez effectuer une demande de carte nationale d'identité dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. La plus proche pour vous est celle du Poinçonnet.

Pour gagner du temps et faciliter votre démarche, il est fortement recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Après instruction d'un dossier complet, un message est adressé sur votre numéro de téléphone mobile vous informant de la mise à disposition de votre carte nationale d'identité auprès de la mairie du Poinçonnet.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité,



dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte ou vol) reste gratuite.

Les demandes de passeports et de cartes d'identité au Poinçonnet s'effectueront désormais uniquement sur rendez-vous.

- Lundi : de 14h30 à 17h
- Mardi au jeudi : de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30
- Vendredi : de 9h à 11h30 et de 14h à 16h
- Samedi : de 9h30 à 11h30

Prise de rendez-vous au 02 54 60 55 35 ou à l'accueil de la mairie du Poinçonnet.



➤ PACS Pacte Civil de Solidarité

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des déclarations, modifications et des dissolutions de PACS est transféré aux officiers de l'état civil, en Mairie.

Si vous souhaitez conclure un PACS, veuillez vous adresser à la Mairie.

Pour rappel, le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe opposé ou de même sexe, pour organiser leur vie commune (art.515-1 du code civil). Vous pouvez également vous adresser à un notaire.

En cas de mariage suite à un PACS, celui-ci est automatiquement annulé.

➤ Recensement des jeunes



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra alors une attes-

tation de recensement qu'il est très important de conserver précieusement, il ne sera pas délivré de duplicata.

Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Etat Civil 2017

NAISSANCES (7)

LESSALLE Mathéo	10/01/2017
LORY Hugo	02/02/2017
MARECHAL Léonie	13/03/2017
DELPEUCH Alix	05/06/2017
OLIVAN Noah	19/08/2017
GUITTÉ Ilona	03/11/2017
MARIEN Anthonin	09/11/2017

MARIAGES (2)

GRANGER Marina et ROBERT Olivier	09/09/2017
STORR Sandra et MOUTON Jérémie	16/09/2017

DÉCÈS (8)

BAUDET Marie	30/03/2017
ROBINET Danielle	23/04/2017
FLEURET Patrice	08/06/2017
FRIQUET Gilles	20/06/2017
AMBLARD Germaine	11/10/2017
DESHAYES Georges	18/11/2017
PEPIN Arlette	27/11/2017
LABERGERE Philippe	28/11/2017

Réalisations et projets

► Bar de l'épicerie



Les deux plus grandes réalisations du mandat seront incontestablement la boulangerie (307 000 €) et la création du bar en agrandissement de l'actuelle épicerie pour un coût d'environ 226 000 €.

Les travaux commencés en juillet devraient s'achever en début d'année 2018 (sans quasiment fermer l'épicerie).

La Commune a obtenu 72% de subventions pour le financement :

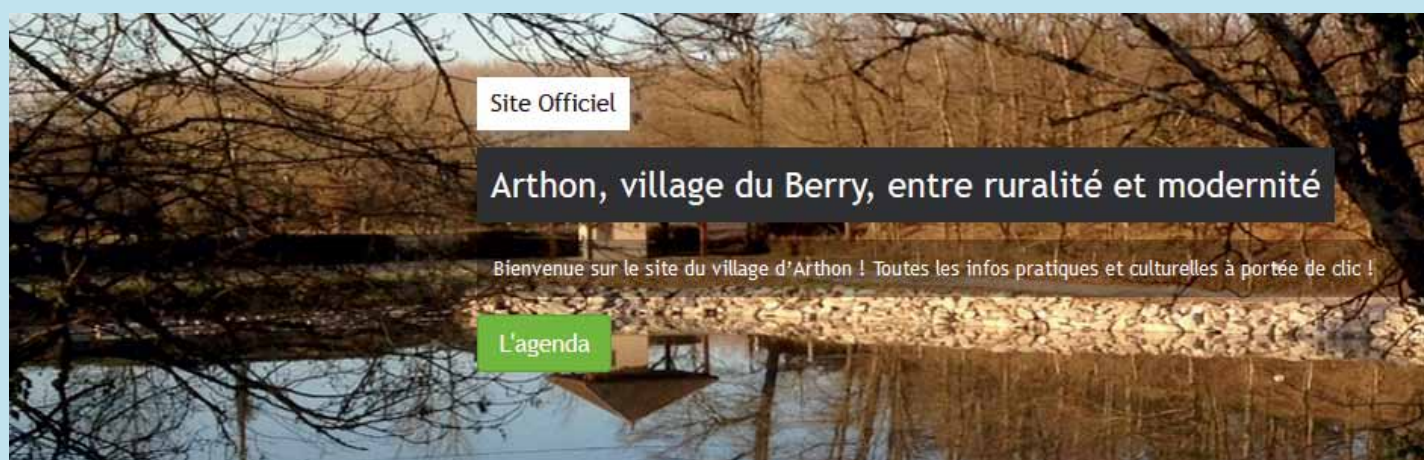
- Etat : 72 000 € (DETR)
 - Région : 48 000 € (Contrat de Région)
 - Département : 29 870 € (Fonds d'Aide au Maintien du Dernier Commerce)
 - Châteauroux Métropole : 15 555 € (Fonds de Concours)
- Il reste donc 61 000 € à sa charge financés par un emprunt. Le bar de 44 m² et la cuisine de 12 m² permettront d'envisager une petite restauration.



Il sera baptisé «Café des Sports» (comme autrefois...) La surface du local épicerie sera elle portée à 104 m². Bienvenue à ce nouveau multi-services qui devrait, nous l'espérons, donner satisfaction aux arthonnais.



► Création du nouveau site internet



Notre commune ne dispose plus de site internet pour des problèmes de conception.

Les Arthonnais peuvent actuellement consulter la page Facebook de la Mairie d'Arthon.

Nous vous annonçons avec plaisir que le nouveau site internet de la commune, créé par Valéry Janvier va être pro-

chainement mis en service. Il viendra compléter le portail familles qui donne toute satisfaction pour la gestion des services périscolaires.

Ce site aura donc un double objectif d'information et de communication.

➤ PLUI ET SCOT

Le Plan local d'urbanisme intercommunal est un document élaboré à l'échelle de l'agglomération de Châteauroux Métropole, cette dernière étant désormais compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme pour le compte de ses 14 communes membres. Démarré en août 2016, il devrait être approuvé en début d'année 2020.

Le PLUI est à la fois un outil de construction d'un **projet de territoire partagé**, et un **outil réglementaire** qui déterminera l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communautaire en fonction de leur vocation (zone urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle).

Le PLUI définira ainsi les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des parcelles.

Dans l'attente de son entrée en vigueur (envisagée à l'horizon 2020), les documents d'urbanisme communaux (POS, PLU et carte communale) continuent de s'appliquer.

Le PLUI déterminera les bases d'un urbanisme durable pour les 10 à 15 prochaines années, dans le respect des politiques nationales d'aménagement et de protection de l'environnement (notamment des lois "Grenelle" de 2010 et "ALUR" de 2014).

La loi ALUR de mars 2014 limite fortement la constructibilité dans les groupements bâtis dispersés au sein des espaces agricoles et naturels (villages, hameaux, écarts). Les 10 hameaux urbanisés de notre commune peuvent être demain déclassés en zone A(gricole) ou N(aturelle) ce qui entraînerait de ce fait l'impossibilité d'y implanter de nouvelles constructions.

Le PLUI doit également être compatible avec un document d'urbanisme de rang supérieur en cours d'achèvement (1er semestre 2018), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Castelroussin Val de l'Indre, qui vise à harmoniser et équilibrer les politiques de protection et de développement à l'échelle des 26 communes qui le composent, et qui s'appliqueront par conséquent au territoire de Châteauroux Métropole.



QUE CONTIENT LE PLUI ?

- **Un rapport de présentation** qui s'appuie sur un diagnostic territorial et une analyse de l'état initial de l'environnement.
- **Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**, pièce maîtresse du PLUI qui définit les orientations générales en matière d'urbanisme, de préservation des espaces naturels, agricoles, des paysages, de cadre de vie.
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**, précisent les conditions d'aménagement pour les 10-15 ans à venir.
- **Le règlement**, composé d'un document cartographique localisant les différentes zones (urbanisées, à urbaniser, naturelles et agricoles) et d'un document écrit qui définit les règles de constructibilité pour chaque zone.
- **L'évaluation environnementale.**
- **Les annexes**, qui ont une fonction d'information (Servitudes d'Utilité Publique,



➤ Taxe d'aménagement local

La taxe d'aménagement (TA) est applicable depuis le 1er mars 2012 à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

La taxe est composée de 2 parts (communale et départementale), chaque part étant instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal et conseil départemental. Pour Arthon, le taux de la part communale a été fixé à 2,5% par le Conseil Municipal. Vous pouvez faire une simulation à l'adresse suivante :

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-d-amenagement-571>

plan des réseaux, études diverses...). Vous pouvez consulter l'ensemble des informations sur le site de Châteauroux Métropole.

Organisation des rythmes scolaires



scolaires et périscolaires

► Biodiversité à l'école



Dans le cadre de l'opération «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages» et de l'accompagnement de la commune d'Arthon dans cette démarche, le CPIE Brenne-Berry intervient auprès de l'école primaire.

La classe de CM1-CM2 bénéficie d'une animation «Biodiversité dans ma cour

d'école». Lors de la première animation, les enfants ont réalisé, à leur niveau, un diagnostic de la biodiversité dans leur cour d'école.

Lors de la seconde, ils réaliseront des aménagements pour accueillir plus de biodiversité (hôtel à insectes, plantations dans le potager, etc).



Sécurisation de l'école avec l'installation d'un portail avec caméra permettant de filtrer les entrées



Les jeux de la Maternelle

► Séjour aux Gets 2018

La Municipalité d'Arthon propose aux jeunes nés entre 2000 et 2007 de participer à un séjour aux Gets du lundi 26 février au vendredi 2 mars 2018. Le coût du séjour varie en fonction du quotient familial de 212 à 254 € (transport, hébergement, restauration, matériel, cours de ski et encadrement).

Pour des renseignements complémentaires, contactez Thierry Jannin 02 54 08 40 62

La réunion d'information pour les inscrits aura lieu le samedi 17 février à 11h, salle annexe du gymnase.

► Vacances 2018

Vacances d'hiver

Samedi 24 février
au lundi 12 mars 2018

Vacances de printemps

Jeudi 26 avril
au lundi 14 mai 2018

Grandes vacances

Samedi 7 juillet 2018

Rentrée scolaire

Lundi 3 septembre 2018

Vacances de la Toussaint

Samedi 20 octobre
au lundi 5 novembre 2018

Vacances de Noël

Samedi 22 décembre 2018
au lundi 7 janvier 2019



► *Cérémonie du souvenir Français
Velles-Arthon-Mosnay
Avril 2017*

► *OMSCA :
Fête du Village,
18 juin 2017*



► *Mini Nautic :
Régate de voiliers sur l'étang
de Moulin-Sault
11 juin 2017*



► *Arthon randonnées*





➤ *Come One
Arthon
Badminton*



➤ *Gym Arthonic varie ses activités
avec le cross-training*



➤ *Arthon Basket Club :
victoire Coupe de l'Indre en Senior Filles*



➤ *Volley-Ball :
l'équipe mixte en action*



➤ *Archers Club Arthonnais : 1er concours 3D
qualificatif Championnat de France avec 63 compétiteurs*



➤ *APEA, kermesse fin juin 2017*

Histoire d'Arthon

➤ Quelques mots d'histoire - 11 Novembre 2018 Centenaire de l'Armistice de la Guerre 14/18

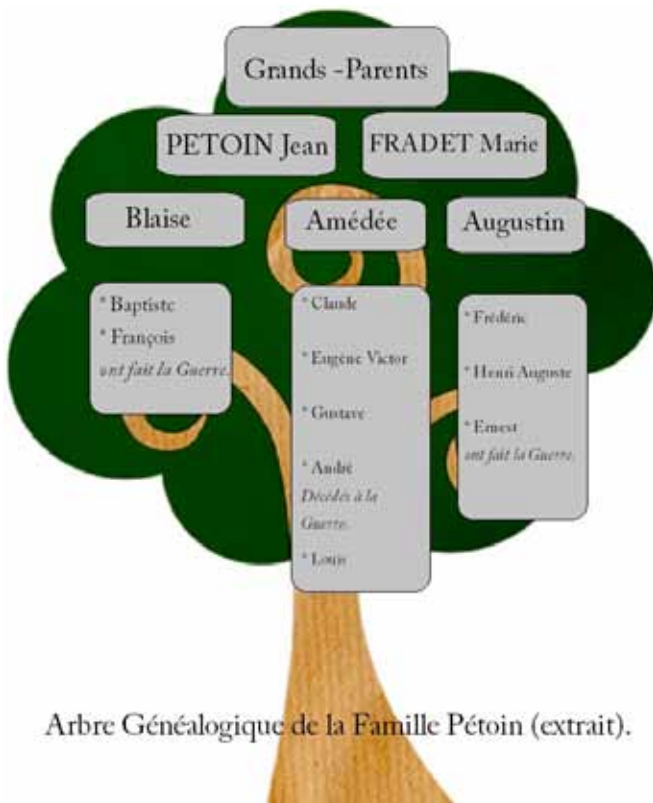
Cette année 2018 sera l'année du centenaire de l'armistice de la grande guerre de 14/18.

Parmi les quelques 300 jeunes arthonnais recensés sur la commune ayant participé à cette guerre, 52 sont morts, ils figurent sur le monument aux morts de notre commune.

Une famille, les Pétain, (Jean et Marie) a particulièrement été touchée à travers dix de leurs petits-enfants partis à la guerre dont quatre sont morts ou sont portés disparus, un est revenu amputé des deux

jambes, quatre ont eu la chance de revenir dans leurs foyers. Les quatre jeunes gens décédés, Claude, Eugène, Gustave et André étaient frères et étaient les enfants d'Amédée Pétain et Marie Masset. Un autre petit-fils, Frédéric, reviendra amputé des 2 jambes. Il se retire à Arthon où il sera en fauteuil et vivra de petits travaux (vannerie ...), il décèdera en son domicile la Rivière à Arthon le 10 mars 1944 à 47 ans (voir photos).

Travail de recherche effectué par Patrice Colin.



Arbre Généalogique de la Famille Pétain (extrait).



► Manifestations de l'année 2018

► DIMANCHE 14 JANVIER

Vœux du Maire

Salle Multi-Activités 10h

► DIMANCHE 4 FÉVRIER

Fête de la St Blaise (repas et bal)

Comité de St Blaise

Salle Multi-Activités

► VENDREDI 26 FÉVRIER

**Réunion Publique pour les Parents d'Elèves
(Rythmes Scolaires 2018-2019)**

Municipalité

Salle Multi-Activités, 20h

► SAMEDI 10 MARS

Soirée Dansante - ASA

Salle Multi-Activités

► SAMEDI 17 MARS

Soirée Moules-Frites

Archers Arthonnais

Salle Multi-Activités

► SAMEDI 24 MARS

Bal Trad

Musicarton

Salle Multi-Activités

► SAMEDI 31 MARS

Ouverture de la Pêche

Etang du Moulin Sault

► SAMEDI 14 AVRIL

Soirée dansante

VAL36

Salle Multi-Activités

► MERCREDI 18 AVRIL

Représentation théâtrale

Club Jeunesse et Loisirs d'Ardenes

Salle Multi-Activités

► MARDI 8 MAI

Journée commémorative du 8 mai

Amicale des Anciens Combattants

► SAMEDI 23 JUIN

Fête du Village et de la musique

OMSCA- A confirmer

► VENDREDI 13 JUILLET

Défilé aux lampions

Feu d'artifice – Bal populaire

Complexe Sportif

Municipalité et OMSCA

► DIMANCHE 16 SEPTEMBRE

Brocante

Comité de St Blaise

Etang Communal

► DIMANCHE 14 OCTOBRE

Bourse aux jouets

APEA et CCAS

Salle Multi-Activités

► DIMANCHE 21 OCTOBRE

Randonnée Pédestre et VTT

Arthon Randonnées

Départ Salle Multi-Activités

► SAMEDI 3 NOVEMBRE

Choucroute et bal

Comité de St Blaise

Salle Multi-Activités

► JEUDI 8 NOVEMBRE

Réunion Publique

Municipalité

Salle Multi-Activités 20h

► DIMANCHE 11 NOVEMBRE

Commémoration

Amicale des Anciens Combattants

Cérémonie à l'église,

dépôt de gerbe et vin d'honneur

► SAMEDI 1ER DÉCEMBRE

Après-Midi Récréatif des Aînés

CCAS

Salle Multi-Activités

► VENDREDI 7 DÉCEMBRE

Téléthon

OMSCA

Salle Multi-Activités

Infos pratiques

TARIFS 2018 LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES D'ARTHON

PRESTATIONS	PARTICULIERS ARTHONNAIS	PARTICULIERS Hors COMMUNE	MANIFESTATIONS ASSOCIATIONS ARTHONNAISES	REPRESENTATIONS CULTURELLES ASSOCIATIONS Hors COMMUNE
GRANDE SALLE 200 ou 300 M2 + HALL et BAR				
1 JOURNEE	270 €	430 €	50 € la 1ère location 150 € la seconde location	Du mardi au jeudi 170 €
2 JOURNEES	350 €	550 €		
3 JOURNEES	435 €	660 €		
PETITE SALLE 100 M2 + HALL et BAR				
1 JOURNEE	145 €	250 €		
2 JOURNEES	245 €	350 €		
3 JOURNEES	345 €	450 €		
OFFICE	88 €	135 €		
LOCATION HALL D'ENTREE et BAR Du lundi au jeudi ou vendredi si pas de location, Apéro, vin d'honneur jusqu'à 23 heures. Repas et soirées INTERDITS	50 €		50 €	
1/2 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE			50 €	
FRAIS POUR SALLE NON PROPRE Constatée lors de l'état des lieux			50 €/heure	
LOCATION MATERIEL				
SPOTS ECLAIRAGE			50 €	
SONORISATION			50 €	
CAUTIONS				
LOCATION DE LA SALLE			300 €	
LOCATION DU MATERIEL D'ECLAIRAGE			700 €	
LOCATION DU MATERIEL DE SONORISATION			700 €	
OUVERTURE ET FERMETURE DU MUR PAR LE LOCATAIRE			500 €	
MANIFESTATIONS COMMERCIALES OU LOTOS			100 € DE MAJORATION	

Arrhes : 30% à la réservation

► Tarifs des concessions, du columbarium et des caverne

	30 ans	50 ans
Prix du m ²	21,00 €	44,00 €
3 Places 3,5m ²	73,50 €	154,00 €
6 Places 5 m ²	105,00 €	220,00 €
9 Places 6,25 m ²	131,25 €	275,00 €
Droit d'occupation d'une case 15 ans		350 €
Droit d'occupation d'une case 30 ans		600 €
Dépôt d'une urne (sauf la 1 ^{ère}) ou retrait d'une urne		15 €
Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir		50 €
Droit d'occupation d'une caverne 15 ans		400 €
Droit d'occupation d'une caverne 30 ans		750 €

► Horaires des commerces

EPICERIE :

Du Lundi au Samedi
(Fermeture le Mardi) :
7h30/13h, 15h/20h
Dimanche : 7h30/13h, 16h/20h

SALON DE COIFFURE

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h/18h
Mercredi et Samedi : 9h/13h
Vendredi : 9h/20h

BOULANGERIE

Du Mardi au Samedi :
6h30/13h, 15h30/19h
Dimanche et jours fériés : 7h/13h

Développement durable

Les emballages plastiques : par exemple les bouteilles, pots, barquettes, boîtes, sacs et films plastiques.

Les emballages métalliques : par exemple les canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons métalliques, petits emballages en métal et barquettes en aluminium.

Le saviez-vous ?
Le tri effectué sur le territoire du SYTOM est unique en France. Grâce à des consignes simples et un outil innovant les performances de valorisation sont excellentes.

Les déchets secs et propres sont à jeter en mac dans le bac ou dans le sac bleu.

Les emballages cartonnés : par exemple les cartonnettes, briques alimentaires.

Tous les papiers : par exemple les publicités, journaux, magazines, catalogues, annuaires, enveloppes, lettres, impressions.

Nous sommes tous concernés au quotidien par la préservation de notre environnement.

Ainsi, la Commune s'est engagée depuis quelques années dans cette démarche avec :

- L'Opération Zéro Pesticide,
- La normalisation de l'éclairage public,
- La fabrication et la distribution de compost,
- La biodiversité avec le projet de la Mare des Cassons.

Mais chacun est concerné par cette démarche quotidiennement en triant ses déchets. Dans cette optique, une visite du Centre de Tri est proposée.

(voir article sur le SYTOM)

➤ Déchets secs

Les pots et bouteilles en verre sont à jeter dans la colonne à verre.

ATTENTION
avec intérêt à ne pas mettre dans les colonnes à verre !

Pour des raisons de salubrité publique et pour la sécurité des agents de collecte : même si la colonne est pleine, nous vous remercions de ne surtout pas déposer de déchets au sol sous peine de poursuites.

Pensons durable

Une bouteille en verre est recyclable à 100 % et à l'infini. Si elle n'est pas recyclée, elle met environ 2 000 ans à se dégrader et disparaître !

➤ Déchets verres

Les déchets organiques. Il s'agit des déchets qui se dégradent naturellement et rapidement : épluchures, fruits abîmés, restes de repas, mouchoirs/essuie-tout, sachets de thé/marc de café, fleurs fanées...

Les déchets humides sont à jeter dans le sac gris.

Les déchets hygiéniques et non valorisables : couches culottes, cotons-tiges, poussière, coquillages, litière, mégots de cigarette...

➤ Déchets humides

Développement durable

ON VOUS DONNE DU COMPOST



DISTRIBUTION GRATUITE

Samedis 3 et 17 Mars 2018

Parc de la Garenne, de 10h à 12h

Inscription préalable:

02 54 36 14 09



Venez nombreux visiter gratuitement les installations du SYTOM :
centre de tri et unité de valorisation organique

Le centre de tri moderne et performant

- Un nouveau process dernier cri.
- Des capacités de valorisation des déchets exemplaires.
- Des conditions de travail améliorées.
- Une scénographie pédagogique dynamique.



Dans le cadre de la modernisation, la communication au sein du centre de tri a été repensée pour investir chaque espace disponible, rendre la visite attractive et les visiteurs acteurs.

Thèmes abordés :

- **L'éco-consommation** : « produire moins », il s'agit de conseils pratiques sur les habitudes de consommation quotidienne à travers des recommandations illustrées.
- **Les bonnes pratiques** : atelier ludique proposé en 2 temps: "conseil malin pour le tri dans la salle de bain" puis un jeu pédagogique sur le tri des déchets en général.
- **Les transformations des matières** : scénographie détaillée présentant les déchets recyclables, leurs étapes de transformation ainsi que des exemples d'objets recyclés qu'ils vont produire.
- **Les éco-équations** : atelier ludique permettant la manipulation pour découvrir le nombre d'objets recyclables nécessaires pour réaliser un nouvel objet.
- **Visite du process** : maximum 10 personnes en même temps avec des panneaux simplifiés détaillant le fonctionnement des équipements.
- **Les métiers de la valorisation** : scénographie détaillant les différents métiers liés à la valorisation des matières.
- **Quiz** : récapitulatif des différents thèmes abordés.



8,2 M d'euros TTC

d'investissement pour le nouveau process de tri

5 lignes de tri

Valorisation de 64 % du flux entrant

20 trieurs, 3 encadrants,
7 agents (caristes,
maintenance et secrétariat)

en 2 équipes

Si vous souhaitez visiter le Centre de Tri fin février 2018, merci de vous inscrire à la Mairie avant le 1er février.

► Eau et assainissement

Le petit cycle de l'eau désigne l'ensemble des étapes qui interviennent depuis le captage de l'eau à l'état brut, sa production et sa distribution jusqu'au robinet et son retour dans le milieu naturel après usage. Les différentes étapes du petit cycle de l'eau sont : le captage, la production, la distribution, la collecte et le transport des eaux usées, leur traitement et la restitution au milieu naturel.

L'ensemble des opérations menées dans le cadre de ce petit cycle de l'eau sont réalisées par les services publics d'eau et d'assainissement.

Vos interlocuteurs pour Arthon :
Service Public d'Eau Potable :
Syndicat de Velles, Mairie de Velles

Service Public d'Assainissement :
SAUR

11, cours Saint-Luc - 36000 Châteauroux

N° d'urgence : 05 87 23 10 09

N° client : 05 87 23 10 00



Infos pratiques

Jours d'ouverture de la déchetterie d'Arthon

CALENDRIER 2018
DES JOURS D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE D'ARTHON



Déchetterie ouverte

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre 2018

Mercredi : 13h - 17h

Samedi : 10h - 17h



Déchetterie ouverte

Horaires d'hiver : du 1^{er} janvier au 31 mars 2018

et du 1^{er} novembre au 31 décembre 2018

Vendredi : 13h - 17h

Samedi : 13h - 17h



Jour férié : déchetterie fermée

JANVIER

L	1	8	15	22	29
M	2	9	16	23	30
M	3	10	17	24	31
J	4	11	18	25	
V	5	12	19	26	
S	6	13	20	27	
D	7	14	21	28	

FEVRIER

L		5	12	19	26
M		6	13	20	27
M		7	14	21	28
J	1	8	15	22	
V	2	9	16	23	
S	3	10	17	24	
D	4	11	18	25	

MARS

L		5	12	19	26
M		6	13	20	27
M		7	14	21	28
J	1	8	15	22	29
V	2	9	16	23	30
S	3	10	17	24	31
D	4	11	18	25	

AVRIL

L		2	9	16	23	30
M		3	10	17	24	
M		4	11	18	25	
J		5	12	19	26	
V		6	13	20	27	
S		7	14	21	28	
D	1	8	15	22	29	

MAI

L		7	14	21	28
M	1	8	15	22	29
M	2	9	16	23	30
J	3	10	17	24	31
V	4	11	18	25	
S	5	12	19	26	
D	6	13	20	27	

JUIN

L		4	11	18	25
M		5	12	19	26
M		6	13	20	27
J		7	14	21	28
V	1	8	15	22	29
S	2	9	16	23	30
D	3	10	17	24	

JUILLET

L		2	9	16	23	30
M		3	10	17	24	31
M		4	11	18	25	
J		5	12	19	26	
V		6	13	20	27	
S		7	14	21	28	
D	1	8	15	22	29	

AOÛT

L		6	13	20	27
M		7	14	21	28
M	1	8	15	22	29
J	2	9	16	23	30
V	3	10	17	24	31
S	4	11	18	25	
D	5	12	19	26	

SEPTEMBRE

L		3	10	17	24
M		4	11	18	25
M		5	12	19	26
J		6	13	20	27
V		7	14	21	28
S	1	8	15	22	29
D	2	9	16	23	30

OCTOBRE

L	1	8	15	22	29
M	2	9	16	23	30
M	3	10	17	24	31
J	4	11	18	25	
V	5	12	19	26	
S	6	13	20	27	
D	7	14	21	28	

NOVEMBRE

L		5	12	19	26
M		6	13	20	27
M		7	14	21	28
J	1	8	15	22	29
V	2	9	16	23	30
S	3	10	17	24	
D	4	11	18	25	

DECEMBRE

L		3	10	17	24
M		4	11	18	25
M		5	12	19	26
J		6	13	20	27
V		7	14	21	28
S	1	8	15	22	29
D	2	9	16	23	30

**DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES : SAMEDIS 20 ET 27 JANVIER
DE 10 H À 12 H - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Le ramassage des «secs et humides» est le **mardi** de chaque semaine.
Pensez à sortir vos poubelles la veille!